

Séance du mercredi 05 mai 2021

~~~~~

L'an deux mille vingt et un, le cinq mai, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 30 avril 2021.

## Présents :

Délégués de Migron : MM. POTTIER Alain, BUINIER Eric et Mme POTTIER Agnès  
Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. CHASSERIEAU Philippe et ROUDIER Patrick.  
Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert

Absent : Néant

Consultants présents : MM. COUSIN Jean-Noël.

Consultants absents excusés : MM. HANCOCK Christopher, CHAGNEAU Louis et FRANÇOIS Damien.

Monsieur Robert CHALIFOUR a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 avril 2021**
- **Matériel**
- **Travaux en commun**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 avril 2021**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2021 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### *a) Goudronneuse*

- Le camion est actuellement aux ateliers SAVIA-Mercedes à Saint-Jean d'Angély. Le contrôle technique est prévu pour le 17 mai prochain.
- La dégradation du « Triflash » n'est pas prise en charge par l'assurance car elle a été faite en interne et le matériel n'est pas assuré en « tous risques ». Cette signalisation obligatoire sera remplacée par les Ets THOUARD.

#### *b) Tracto-pelle*

Le remplacement des axes de la rétro est à faire.

c) tracteurs

- Les sièges tournants devraient être installés sur les tracteurs de Migron et Villars très bientôt.
- Le relevage « avant » pour le tracteur de Migron est en cours d'approvisionnement. La même installation sur celui de Villars les Bois est prévue pour 2022.

Monsieur Fabrice BARUSSEAU demande que le tracteur de Villars soit équipé pour atteler les broyeurs/épareuses SMA. Il semblerait que l'attelage soit fait mais qu'il resterait à installer les commandes. A faire vérifier par les Ets THOUARD.

d) Broyeur à végétaux

Monsieur le Président présente un devis des Ets THOUARD d'un montant total de 16 716 €TTC (avec les options).

Afin de prendre une décision pour acquérir ou non un broyeur à végétaux, des devis supplémentaires vont être demandés.

Madame Sylvie BOULETREAU propose de se renseigner sur un matériel d'occasion.

## **2- Travaux en commun**

\* Enrobé et calcaire : terminé

\* Broyage

Prévoir de dégager les « têtes de ponts » avant le passage.

- Le Seure : 3 jours à compter du lundi 10 mai
- Villars les Bois : 2,5 jours à compter du lundi 17 mai.
- Migron : en suivant

\* Débernage

- le rendez-vous est fixé le 26 mai à 8h à Villars les Bois avec l'entreprise JAGUENAUD de Juicq
  - Villars les Bois : 7 km
  - Le Seure : 5 km

\* Grave émulsion

- 2 jours à 3 agents
  - sur Migron : 50 mètres
  - sur Villars les Bois : même quantité que l'année dernière

\* Point à temps

Pourrait débuter le 07 juin (à confirmer)

## **3- Questions diverses**

- Assurance « Maintien de salaires » :

En cas d'arrêt maladie, les agents ont la possibilité d'adhérer à un contrat d'assurance « Maintien de salaires » pour compléter le traitement versé par la collectivité. Jusqu'au 31 décembre 2020, un contrat groupe était souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Charente-Maritime auquel le SIVOM adhérait.

Or, en juillet 2020, le CDG a informé que ce contrat ne serait pas renouvelé. Chacun des agents en a été informés aussitôt pour qu'il puisse faire une démarche individuelle auprès d'un assureur. En effet, une assurance groupe pour seulement 7 agents n'est pas avantageuse.

Il semblerait que les tarifs pratiqués par les assurances soient élevés avec des garanties moindres, donc les agents demandent que le SIVOM fasse une proposition.

Des démarches ont été faites auprès d'un assureur. Les informations vont être mises à jour est proposées aux agents.

- Augmentation d'horaire pour le secrétariat du Seure

Madame Sylvie CHURLAUD informe que le conseil municipal de Le Seure demande une augmentation d'horaire du secrétariat de la mairie passant de 16 à 20 heures hebdomadaires.

Le comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime doit être saisi pour la création d'un nouveau poste à d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour 20 heures par semaine.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve l'augmentation d'horaire demandé par le conseil municipal du Seure ; demande à Monsieur le Président de saisir le comité technique pour la création d'un nouveau poste à d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour 20 heures par semaine ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- lecture de puce électronique

Madame Sylvie CHURLAUD propose que le SIVOM se dote d'un lecteur à puce électronique pour identifier les animaux errants qui doivent être pris en charge et recueilli dans le chenil. Des renseignements seront pris auprès d'un vétérinaire et de la SPA pour savoir quel type d'instrument il faut acheter.

Le prochain comité syndical est prévu le jeudi 03 juin 2021 à 19h00 à la mairie de Le Seure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h10 et ont signé au registre les membres présents.*